

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020

COMPTE RENDU REUNION

<p>Date de la convocation : 18 Juillet 2020 Date d'affichage: 18 juillet 2020</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de votants : 16 Nombre de procurations : 1</p>
<p><i>L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente, sous la présidence de Mr CANTEAU Alain, Maire de la Commune.</i></p>	<p>Présents : Alain CANTEAU, Béatrice BARBOT, Fabrice BRAULT, Nelly ROUAUD, Jean-Claude COULON, Anita CERCLET, Emmanuel FAZILLEAU, Hervé SABOURIN, Claude GIRARD, Emilie YONNET-THORIN, Teddy VRIGNAUD, Peggy BERNARD, Michel BENOIST, Irène VIGNAUD, Pascal GOGUET ,</p>
<p>Secrétaire de séance : Emilie YONNET-THORIN</p>	<p>Absents excusés : Pascal AMICEL, Julia POUGNARD, Anne Sophie VALLET qui a donné pouvoir à Nelly ROUAUD, Stéphanie BOUROLLEAU</p>

La séance est ouverte à 20 h 50.

M. Alain CANTEAU, Maire indique qu'il souhaite ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant une demande de subvention à déposer auprès du Conseil Départemental 79 pour les travaux de remplacement des stores à l'école de FORS, proposition acceptée par le conseil municipal

▪ **PROCES VERBAL – REUNION DU 30/06/2020**

Adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal

▪ **DENONCIATION CONVENTION AVEC CDG79 POUR SERVICE DE TRAVAUX A FACON POUR LA PAYE**

Compte tenu de la réorganisation du secrétariat et du renouvellement du logiciel métier (paye, comptabilité, facturation.....) sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil à l'unanimité autorise ce dernier à dénoncer à compter du 01/01/2021 la convention passée avec le Centre Départemental de Gestion 79 pour le service de travaux à façon pour la paye des agents de la collectivité. Pour info le coût annuel de cette prestation est d'environ 2 400 €

▪ **DROIT A LA FORMATION DES ELUS**

Conformément à l'article L2123-12 du CGCT, les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Par ailleurs, ce même article indique qu'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Le conseil doit délibérer dans les 3 mois qui suit son installation pour fixer le montant prévisionnel de la dépense liée à la formation des élus à inscrire au budget primitif 2020 (dépense obligatoire), montant qui ne peut être inférieur à 2 % ni excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction allouées aux membres du conseil.

Le conseil à l'unanimité fixe à 1 200 € le montant à inscrire au budget 2020 article 6535 « formation des élus »

▪ **RENTREE SCOLAIRE 2020-2021 : TEMPS PERISCOLAIRES : OUVERTURES DE POSTES : CONTRATS A DUREE DETERMINEE – CONTRATS VACATAIRES – CONVENTION AVEC DES ASSOCIATIONS**

Nelly ROUAUD, Adjointe en charge des affaires scolaires rappelle l'historique de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires sur les écoles de FORS depuis la loi de 2013.

Afin de préparer la rentrée scolaire 2020-2021, sur les temps périscolaires (Garderie, Cantine, TAP) sur proposition de la Commission « Affaires Scolaires », le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer des postes de vacataire pour la période du 14/09/2020 au 05/07/2021 qui seront rémunérés sur la base brute de 25 € la séance d'une heure

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à contractualiser avec les associations suivantes pour intervenir sur les temps TAP : Association TERREHAPPY-POTERIE (coût de la séance 20 € + des frais annexes : matière première, cuisson, frais de déplacement) – HAND BALL CLUB DU SUD DEUX SEVRES (coût de la séance 32 €) – ROOL Activité ROLLER (coût de la prestation 37.50 €) – pour information des contacts sont en cours avec la SEP pour des interventions sur du théâtre, de la danse et du sport.

- **DECIDE** de créer les postes suivants non permanents pour lequel les agents seront recrutés en CDD du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Grade	SERVICE	Postes à créer
Adjoint technique	TAP Ménage Restau scolaire	Adjoint technique territorial, 19 h 00 hebdo minimum, soit 14 H 29 MM annualisées Rémunération : Echelon 3 de l'échelle C1
Adjoint technique	Restau scolaire	Adjoint technique territorial, 4 00 hebdo minimum, soit 3 H 05 MM annualisées Rémunération : Echelon 1 de l'échelle C1
Adjoint d'animation	TAP Restau scolaire Garderie	Adjoint d'animation territorial, 6 h 00 hebdo minimum, soit 4 H 35 MM annualisées Rémunération : Echelon 10 de l'échelle C1
Animateur périscolaire	T.A.P. Restau scolaire Garderie	Adjoint d'animation territorial, 9 h 00 hebdo minimum, soit 6 H 52 MM annualisées Rémunération : Echelon 10 de l'échelle C1
Animateur périscolaire	Garderie	Adjoint d'animation territorial, 4 h 00 hebdo minimum soit 3 H 02 MM annualisées Rémunération : Echelon 3 de l'échelle C1

▪ **DEVIS REFECTION TOITURE SALLE INFORMATIQUE ECOLE DE FORS**

Anita CERCLLET, rapporteuse de la commission « bâtiments communaux » indique que des travaux de réfection de la toiture de la salle informatique à l'école sont à réaliser avant l'hiver.

Pour ce faire les artisans locaux ont été consultés, 3 devis ont été présentés en commission avec des montants différents mais avec les mêmes caractéristiques (devis 1 : 13 499.59 € HT – devis 2 : 6 561.15 € HT - devis 3 : 9 238.28 € HT), elle précise que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental 79 dans le cadre du plan de relance à l'investissement suite à la crise sanitaire.

Après échanges, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de réaliser les travaux aux vacances de la Toussaint
- **VALIDE** le devis présenté par l'entreprise LALU (mieux disant) pour un montant de 6 561.15 € HT
- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention du Conseil Départemental 79 à hauteur de 50 % du montant HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la déclaration préalable aux travaux qui sera soumis à l'Architecte des Bâtiments de France.

▪ **SALLE DE SPECTACLE - ADHESION ET CONVENTION AVEC APMAC**

Alain CANTEAU, Maire indique aux membres du Conseil Municipal que suite à différents échanges avec le SDIS, la SOCOTEC concernant les travaux de la salle de spectacle (ERP de 4^{ème} catégorie) et notamment la nécessité de déposer un dossier en bonne et due forme pour obtenir les autorisations pour pouvoir exploiter la salle, il y aurait lieu pour reprendre ce dossier d'avoir recours à une maîtrise d'œuvre, décision confirmée par l'APMAC NOUVELLE AQUITAINE (association qui accompagne les collectivités dans les projets d'aménagements de salle de spectacle) et qui était intervenue en 2017 sur le projet et pour laquelle il n'y avait plus de contact.

Afin de reprendre le projet, sur proposition d'Alain CANTEAU, Maire, le conseil municipal à l'unanimité **DECIDE** :

- d'adhérer à l'APMAC pour l'année 2020 (montant de l'adhésion 2020 : 100 €)
- de conventionner avec cette association pour bénéficier de leur prestation gratuite dans le cadre d'une assistance à maître d'ouvrage.

▪ **BUDGET 2020 – AFFECTATION RESULTAT 2019**

En introduction, Monsieur le Maire tient à préciser l'excellent travail réalisé par la municipalité précédente qui laisse des finances saines.

Sur proposition de Mme Béatrice BARBOT, adjointe en charge des finances, le conseil municipal à l'unanimité **DECIDE** d'affecter comme suit le résultat 2019

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 001 - Excédent de fonctionnement reporté : 406 773.54 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 002 - Déficit d'investissement reporté : 36 453.11 €

▪ **BUDGET 2020 – VOTE DU BUDGET**

Sur proposition de Mme Béatrice BARBOT, Adjointe en charge des finances, après avis de la commission finances, le conseil municipal, à l'unanimité **VOTE** comme indiqué ci-dessous le budget 2020

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 735 462.00 €	1 735 462.00 €
INVESTISSEMENT	909 938.00 €	909 938.00 €

▪ **PROJET ACQUISITION TERRAIN ET BATIMENT**

Sur proposition de M. Alain CANTEAU, Maire, le conseil municipal **AUTORISE** ce dernier à :

- finaliser l'achat d'un terrain situé en zone constructible route de la Chauvinière d'une superficie d'environ 9 900 m², terrain pour lequel le propriétaire foncier souhaiterait vendre à la commune et de prendre contact avec l'EPF AQUITAINE (Etablissement Public Foncier) qui pourrait acquérir le terrain pour le compte de la commune.

- prendre contact avec la CUMA propriétaire du bâtiment situé sur la zone d'activités des Grolettes qui serait éventuellement vendeur. Ce bâtiment pourrait accueillir à terme les services techniques.

Arrivée de Peggy BERNARD à 21 H 45.

• **DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL 79 POUR REMPLACEMENT DES STORES ECOLE DE FORS**

M. Alain CANTEAU, Maire indique aux membres du conseil municipal que suite à décision prise le 30 juin dernier de réaliser les travaux de remplacement des stores à l'école de FORS pour un montant HT de 8 028.27 €, le Conseil Départemental 79 dans le cadre de son plan de relance initié suite à la crise sanitaire peut subventionner à hauteur de 50 % du montant HT.

Sur proposition de M. Alain CANTEAU, Maire, le conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** le plan de financement présenté

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental 79 à hauteur de 4 014.13 €

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 50.

A FORS, le 24 Juillet 2020.

Le Maire,
Alain CANTEAU